

Réf : CA2024/18

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JANVIER 2024**

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 8 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, en son article L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

**Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 janvier 2024.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 mars 2024.*

Membres présents	23
Membres représentés	5
Abstention (s)	0
Votants	28
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

19 AVR. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 AVR. 2024